

25 février 1975 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

LETTRE DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING A M. JACQUES CHIRAC, PREMIER MINISTRE, SUR LA PARTICIPATION DES CITOYENS A L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE, PARIS, LE 25 FÉVRIER 1975

MON CHER PREMIER MINISTRE, VOUS SAVEZ L'IMPORTANCE QUE J'ACCORDE A LA QUALITE_DE_LA_VIE PARMIS LES GRANDS OBJECTIFS D'ACTION DU GOUVERNEMENT ET LES PERSPECTIVES DE CHANGEMENT DE LA SOCIÉTÉ. LES PROGRES, EN CE DOMAINE, DÉPENDENT AUTANT DE LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES CITOYENS QUE DE L'ACTION LEGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE. OR CETTE PARTICIPATION TROUVE ENCORE TROP DIFFICILEMENT A S'EXERCER AU TRAVERS DES PROCÉDURES EXISTANTES. DE CE FAIT, LES ASSOCIATIONS OU GROUPEMENTS D'USAGERS SONT PLACÉS DANS UN STATUT QUI LES CONDUIT PARFOIS A S'ENFERMER DANS UNE ATTITUDE NÉGATIVE. JE VOUS DEMANDE D'ENGAGER TRÈS RAPIDEMENT UNE RÉFLEXION SUR LES MOYENS CONCRETS D'ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES FRANÇAIS A L'AMÉLIORATION DE LEUR CADRE_DE_VIE\

VOUS ME PROPOSEREZ, D'ICI LE MOIS D'OCTOBRE, DES RÉFORMES QUI, TENANT _COMPTE DES TRAVAUX DES PARLEMENTAIRES EN MISSION, CHARGÉS D'ANIMER LES COMITÉS D'USAGERS, VISERONT A : - FACILITER LA PARTICIPATION DES CITOYENS AUX INSTITUTIONS ET AUX PROCÉDURES DONT DÉPEND LE _CADRE DE LA VIE QUOTIDIENNE : IL POURRA S'AGIR, PAR EXEMPLE, D'ÉLARGIR LA COMPOSITION DE CERTAINS ORGANISMES PUBLICS QUI, ACTUELLEMENT, NE COMPORTENT PAS DE REPRÉSENTATION DES USAGERS. IL CONVIENT ÉGALEMENT DE PERMETTRE, AUX ÉCHELONS NATIONAUX, RÉGIONAUX, DÉPARTEMENTAUX ET LOCAUX, UNE CONSULTATION PLUS APPROFONDIE DU PUBLIC SUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT. JE NE VERRAI ENFIN QUE DES AVANTAGES A CE QUE LES PRÉFETS DE RÉGIONS ET LES PRÉFETS, CHACUN POUR CE QUI LE CONCERNE, EXPOSENT UNE FOIS PAR AN AUX ASSOCIATIONS INTÉRESSÉES LEUR PROGRAMME POUR L'ANNÉE À VENIR £ - PERMETTRE AUX GROUPEMENTS D'USAGERS ET ASSOCIATIONS DE SAUVEGARDE OU DE PROMOTION DU CADRE_DE_VIE, DE PARTICIPER A DES ACTIONS POSITIVES EN AIDANT LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES, NOTAMMENT LES COLLECTIVITÉS LOCALES. A CETTE FIN, IL CONVIENT DE FACILITER LE TRAVAIL DE CELLES DES ASSOCIATIONS QUI PEUVENT ET VEULENT APPORTER UNE CONTRIBUTION EFFECTIVE A DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC £ - METTRE EN_PLACE LES MOYENS D'UN EFFORT PÉDAGOGIQUE SOUTENU, AUSSI BIEN DANS-LE-CADRE DU SYSTÈME ÉDUCATIF QUE DANS CELUI DES PROCÉDURES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION. VEUILLEZ AGREER, MON CHER PREMIER MINISTRE, L'ASSURANCE DE MES SENTIMENTS LES MEILLEURS, ET LES PLUS CORDIAUX.
V. GISCARD D'ESTAING\